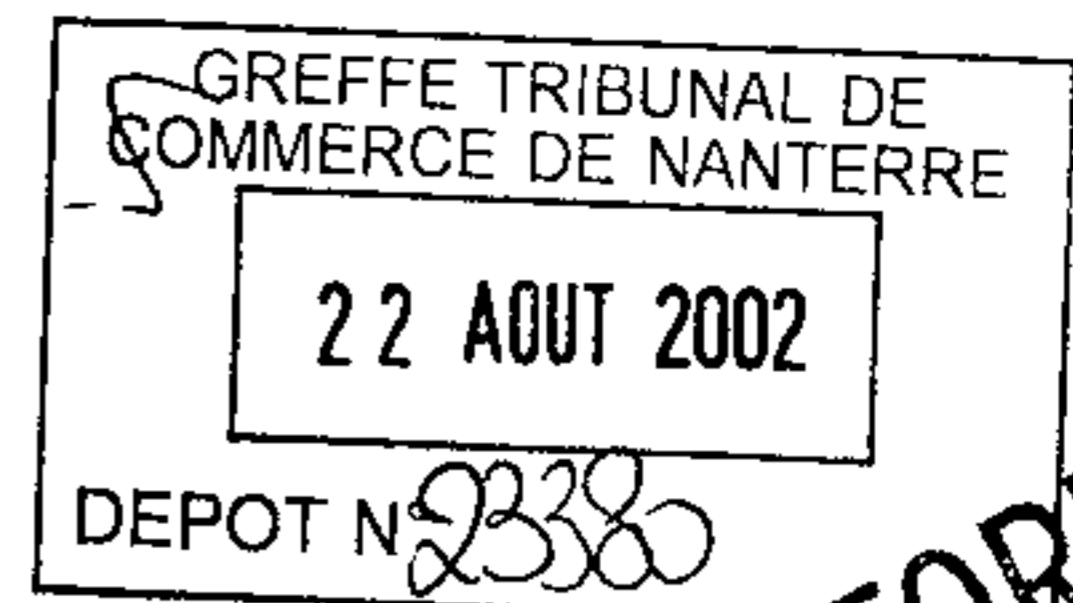


*Mody CA - dyl ceptes*



*80B 17407*

**GRAS SAVOYE S.A.**  
Société Anonyme au capital de 1 402 317,20 euros  
Siège Social : 2 à 8 rue Ancelle, 92200 Neuilly Sur Seine  
311 248 637 RCS NANTERRE

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
*F. Moreno*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 19 JUIN 2002**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille deux, le 19 juin, à 17h00, les actionnaires de la société GRAS SAVOYE S.A., société anonyme au capital de 1 402 317,2 euros, divisé en 14 023 172 actions de 0,1 euro chacune, dont le siège est 2 à 8, rue Ancelle, 92200 Neuilly Sur Seine, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 3 juin 2002 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Lucas, Président du conseil d'administration.

Monsieur Emmanuel Gras et Monsieur Daniel Naftalski représentant de la société Gras Savoye & Cie, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateur.

Monsieur Hubert Moreno est désigné comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Le Cabinet Nieza & Associés, commissaire aux comptes régulièrement convoqué à l'assemblée, est présent.

Messieurs Francis Guilbert et Marbah Derras, représentants du Comité d'Entreprise de Gras Savoye, assistent à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que des actionnaires possédant 13 682 683 actions sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée étant composée d'actionnaires représentant plus de la moitié des actions ayants droit de vote est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2001, du rapport du conseil d'administration sur les comptes et opérations de l'exercice 2001, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2001.
- Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 et suivants du code de commerce.
- Quitus aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice 2001.
- Affectation du résultat et fixation du dividende de l'exercice 2001.
- Nomination d'un administrateur.
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- le texte des résolutions proposées.

Puis, Monsieur le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, les rapports des commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions requises.

L'assemblée donne acte de cette déclaration à Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration.

Puis, il fait donner lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes et opérations de l'exercice,

après avoir entendu également la lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,

l'assemblée générale approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2001, se traduisant par un bénéfice après impôts de :

7.189.524,94 EUR

ainsi que les opérations qui s'expriment dans ces comptes ou qui sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration.

Elle constate également qu'il y a eu pour 124 044 EUR de dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées les articles L 225-38 et suivants du code du commerce, et n'a pas d'observation à formuler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le montant distribuable de 19.631.590,58 EUR issu :

- du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2001 s'élevant à 7.189.524,94 EUR
- augmenté du report à nouveau s'élevant à 12.465.823,22 EUR
- diminué de l'affectation à la réserve spéciale de plus-values à long terme pour 23 757,58 EUR

de la manière suivante :

1. au service du dividende : 6 170 195,68 EUR
2. en report à nouveau : 13 461 394,90 EUR

Cette distribution représente un dividende de 0.44 EUR par action assorti d'un avoir fiscal de 0.22 EUR (personnes physiques).

Pour satisfaire aux obligations légales, il est rappelé que les distributions effectuées aux actionnaires au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes (avant division du nominal) :

<b>Exercice</b>	<b>Dividende Net</b>	<b>Avoir Fiscal</b>
1998	9.83	4.92
1999	9.45	4.73
2000	8.69	4.34

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer Madame Danièle Guedj, demeurant à Paris (75016), 47 avenue Théophile Gautier, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du conseil d'administration actuellement en fonction, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissariat aux comptes du Cabinet NIEZA et Associés pour une durée de six exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes suppléant le Cabinet Audit Fiduciaire et Financier, sis Place de Culcheth, BP 53, 95322 Saint-Leu la Forêt, pour une durée de six exercices en remplacement de Monsieur Jean Niezabytowski dont le mandat du commissaire aux comptes suppléant a expiré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30. De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**

**Les Scrutateurs**

**Le Secrétaire**